

QUANTIFICATION ET CARACTÉRISATION DU GISEMENT D'EXCÉDENTS DE CHANTIER (année 2017)

Synthèse régionale

Avec la participation de



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte et le Plan régional de prévention et de gestion des déchets ont fixé des objectifs pour la gestion et la valorisation des excédents de chantier. Ainsi, à l'horizon 2020, **70% en masse des excédents de chantier devront faire l'objet d'une forme de valorisation matière**. L'objet des travaux menés par la CERC avec l'appui de ses partenaires est d'évaluer la situation en Pays de la Loire ainsi que sur les départements en 2017. Ces travaux constitueront **un état des lieux initial** en vue du suivi des indicateurs en lien avec la mise en place prochaine de l'observatoire des déchets porté par le Conseil Régional.

Les données présentées sont issues d'un travail d'enquête mené entre septembre 2018 et janvier 2019 auprès des entreprises de la Construction et des installations amenées à prendre en charge des excédents de chantier. Les travaux ont été encadrés par un comité de pilotage constitué des partenaires de l'étude.

LES CHIFFRES CLÉS

Souvent cité comme le premier producteur de déchets, le secteur du BTP génère en effet chaque année des tonnages considérables de matériaux dans le cadre de ses différentes activités. Ainsi, en Pays de la Loire, **les activités de Travaux Publics, de Démolition et de Bâtiment sont à l'origine d'un gisement total de 11,6 million de tonnes de matériaux sur l'année 2017, dont 28% ont été réemployés directement sur le chantier même**, et n'ont donc pas pris un statut réglementaire de déchet. Ce constat mérite toutefois d'être nuancé par la composition de ce gisement **constitué à 94% de matériaux dits inertes**.

En 2017, après réemploi, **8,3 millions de tonnes de matériaux sont évacués des chantiers** en vue de leur valorisation ou de leur élimination. Le gisement évacué des chantiers est composé à 92% de matériaux inertes.

70% du gisement d'excédents évacués des chantiers du BTP en Pays de la Loire a fait l'objet d'une forme de valorisation matière (Réutilisation, recyclage, remise en état des carrières...).

Les carrières constituent un exutoire déterminant du taux de valorisation matière en assurant la prise en charge de 39% des excédents de chantier.

Gisement évacué des chantiers

8,3 MT

sous statut réglementaire de déchet

Part des inertes

92%

d'inertes dans le gisement évacué des chantiers

Valorisation matière

70%

du gisement valorisé matière ou préparé à la valorisation matière

dont valorisation en carrière

39%

du gisement valorisé en remise en état des carrières

LE GISEMENT PRODUIT PAR LES ACTIVITÉS BTP

11 575 milliers de tonnes de matériaux ont été produits dans le cadre des chantiers de construction en Pays de la Loire pour l'année 2017. Tous les matériaux ne constituent pas des excédents de chantier. En effet, **28% des matériaux produits, soit 3 254 milliers de tonnes, ont été réemployés directement sur leur site d'origine** et ne sont pas considérés ici comme relevant du statut de déchet. Le réemploi sur site peut être réalisé avec ou sans traitement.

85% de ce gisement total, composé de matériaux réemployés et de matériaux destinés à être évacués du chantier, est produit par les activités de Travaux Publics (terrassement, réseaux, routes, ouvrages d'art...). 9% du gisement est réalisé par les activités de Démolition et 6% par les activités de construction ou d'entretien-rénovation de bâtiments.

En 2017, **8 321 milliers de tonnes de matériaux ont donc été évacués des chantiers**, prenant ainsi un statut de déchet, soit 72% de la production initiale sur chantier. Le département de Loire-Atlantique concentre à lui seul 43% du gisement régional.

Le gisement d'excédents de chantier est composé à 92% de matériaux dits inertes (qui ne subissent pas de transformations, de dégradations au contact des éléments ou des autres matériaux). **Les terres et les matériaux meubles non pollués (les déblais terreux) constituent 59% du gisement d'inertes et 54% de l'ensemble du gisement d'excédents de chantier, tous matériaux confondus.** Suivent les bétons (16% des inertes), les inertes en mélange (15%), les enrobés (6%), les graves et matériaux non rocheux (GMR ; 4%) et les « briques, tuiles, céramique » (1%).

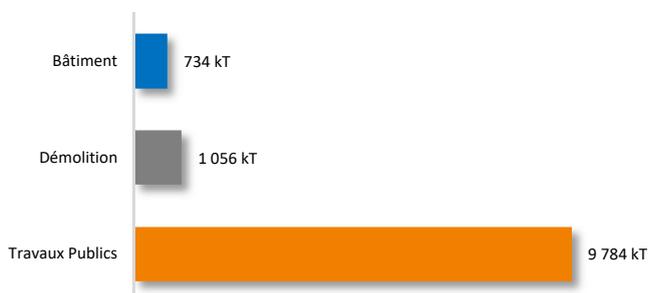
6% du gisement d'excédents de chantier est constitué de déchets industriels banals (DIB), soit des matériaux non inertes et non dangereux : métaux, bois non traité, plâtre, plastiques, déchets verts... Les déchets dangereux représentent 1% des excédents de chantier. Ces matériaux, en faible quantité au regard des tonnages d'inertes, présentent toutefois un enjeu environnemental et/ou sanitaire fort. Terres polluées et amiante constituent les principaux tonnages du gisement de déchets dangereux.

L'activité de Travaux Publics est à l'origine de 86% des inertes évacués des chantiers. Les activités Démolition et Bâtiment réalisent respectivement 10% et 4% du gisement d'excédents de chantier inertes.

726 milliers de tonnes d'excédents de chantier ont été directement orientés vers un nouveau chantier ou vers un projet d'aménagement (sans passer sur une plateforme de transit ou de recyclage). Seuls les matériaux inertes ont vocation à être utilisés dans ce cadre. La réutilisation est considérée dans ces travaux comme une forme de valorisation matière, bien que la réalité de la valorisation ne puisse être assurée dans le cadre de cette méthodologie.

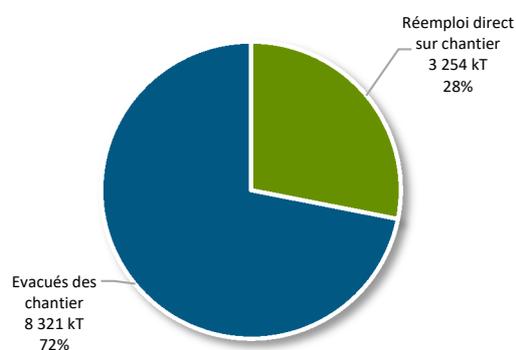
Matériaux produits dans le cadre des chantiers de Construction selon l'activité (gisement avant réemploi)

Source : CERC des Pays de la Loire, données 2017



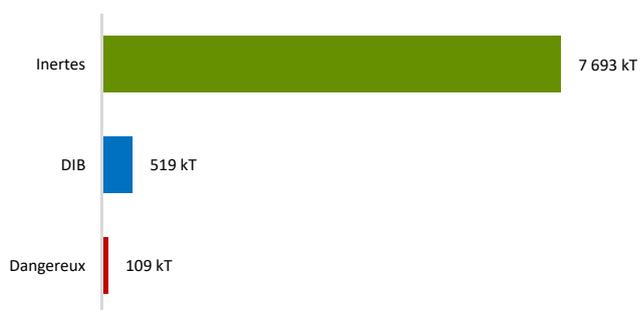
Part du réemploi dans la production de matériaux par les activités Construction

Source : CERC des Pays de la Loire, données 2017



Composition du gisement d'excédents de chantier (matériaux évacués des chantiers)

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017



Composition des excédents de chantier inertes

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017

Matériaux inertes	Travaux Publics	Démolition	Bâtiment	Ensemble
Déblais terreux non pollués	4 324	102	75	4 501
Graves et matériaux rocheux	262	11	3	277
Enrobé	462	10	<1	471
Béton	651	478	92	1 221
Brique, tuile, céramique	15	15	27	57
Inertes en mélange	937	165	64	1 166
TOTAL	6 651	780	262	7 693

LA PRISE EN CHARGE PAR LES INSTALLATIONS

303 installations (hors déchèteries de collectivité) ont été identifiées en Pays de la Loire sur l'année 2017.

Les installations ont pris en charge 6 980 milliers de tonnes d'excédents de chantier, dont 93% d'inertes. Le maillage d'installations et les capacités de prise en charge les plus importantes sont concentrés autour des agglomérations qui constituent les plus gros gisements d'excédents de chantier : agglomérations nantaise, angevine et mancelle en particulier. Le nord du département de Loire-Atlantique présente une densité faible d'installations, au même titre que le sud du territoire vendéen. Globalement, la Mayenne dispose de peu d'installations, mais offre des capacités de prise en charge importantes pour les DIB.

Les installations dédiées à la prise en charge des matériaux inertes offrent les capacités d'accueil les plus importantes. En moyenne, une installation d'accueil de matériaux inertes (carrières autorisées, ISDI, plateformes de transit/recyclage) a capté 32 kT de matériaux en 2017. Les capacités moyennes varient selon les départements, passant de 58 kT par installation dédiée aux inertes en Loire-Atlantique à 16 kT en Vendée.

L'usage des excédents de chantier en remblaiement ou en remise en état des carrières constitue le principal exutoire en Pays de la Loire. En effet, les carrières autorisées ont accueilli 3 223 kT d'excédents de chantier inertes en 2017, soit 46% du flux d'excédents de chantier pris en charge par les installations identifiées, tous matériaux confondus.

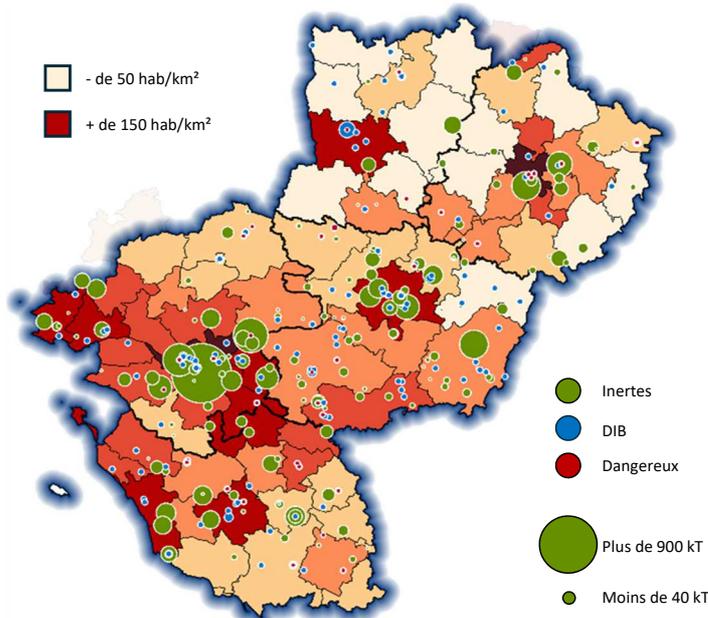
Les plateformes de recyclage des matériaux inertes (pour recyclage ou stockage temporaire avant réutilisation sur un chantier) ont offert un nouvel usage à 1 626 kT d'excédents de chantier inertes, soit 23% du flux d'excédents de chantier captés par les installations régionales et près de 25% du flux d'inertes.

1 694 milliers de tonnes d'excédents de chantier ont été éliminés (ISDI, ISDND...), soit 24% des excédents de chantier pris en charge sur des installations identifiées en région. 23% des inertes ont été éliminés en ISDI. L'usage des ISDI varie selon les départements, passant de 37% en Maine-et-Loire à 9% en Vendée. La capacité de prise en charge des inertes par les carrières sur chaque territoire explique en partie le niveau plus ou moins élevé du recours aux ISDI.

Les installations du territoire ont pris en charge 434 milliers de tonnes de DIB en provenance des chantiers, un flux inférieur au gisement produit évalué à 518 milliers de tonnes. Ce constat laisse penser qu'une partie du gisement de DIB produit en Pays de la Loire est pris en charge sur des sites extérieurs au territoire. 55% des DIB produits sur les chantiers ont été valorisés matière ou ont été orientés vers une première étape du processus de valorisation matière. 42% des DIB pris en charge par les installations identifiées ont été orientés vers l'élimination.

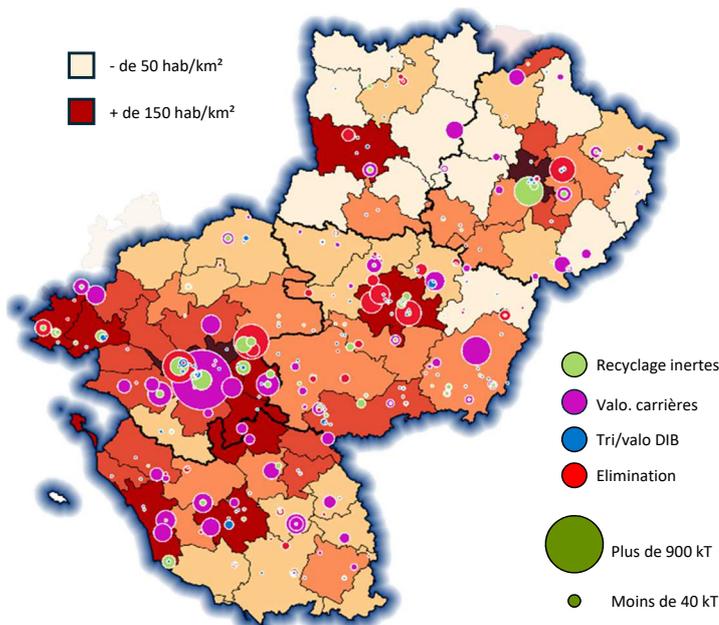
Carte des installations identifiées en Pays de la Loire selon les matériaux pris en charge

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017



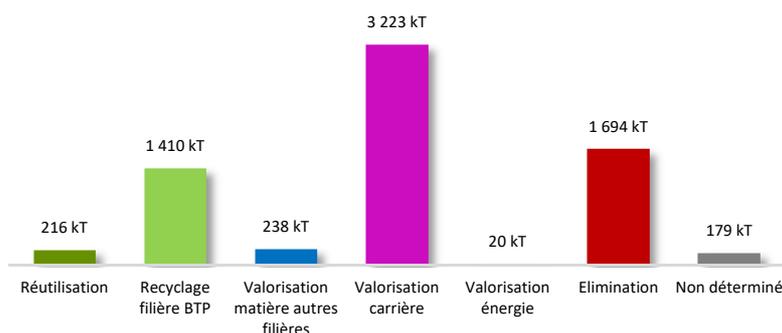
Carte des installations identifiées en Pays de la Loire selon l'usage donné aux matériaux

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017



Usage donné aux excédents de chantier pris en charge sur les installations

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017



SYNTHÈSE ET INDICATEURS DE VALORISATION

Les entreprises ont produit un gisement de 11 575 milliers de tonnes de matériaux sur les chantiers de Construction en Pays de la Loire pour l'année 2017. Le réemploi direct des matériaux sur le chantier même de production a permis d'éviter 3 254 kT d'excédents de chantier, soit 28% de la production initiale. Le gisement d'excédents de chantier (évacués des chantiers) s'élève donc à 8 321 milliers de tonnes, tous matériaux confondus.

La réutilisation sur un autre chantier (sans passage sur une installation) a offert une solution pour 714 kT d'excédents inertes. Le solde entre les gisements accueillis sur les installations et les gisements non tracés (flux vers les autres départements ou pris en charge sur des installations non identifiées) est de 627 kT. 6 980 milliers de tonnes d'excédents de chantier ont été pris en charge sur les installations identifiées en Pays de la Loire. La valorisation matière (dont l'usage d'inertes en carrières) et la valorisation énergie ont contribué à donner un usage à 72% des matériaux accueillis par ces installations.

Globalement, le réemploi, la réutilisation, le recyclage des matériaux et toutes les formes de valorisation matière ont offert une solution pour 78% des matériaux produits dans le cadre des chantiers de construction en Pays de la Loire. Ce taux correspond à la performance de la filière et diffère du taux de valorisation qui ne comptabilise que les formes de valorisation matière des excédents de chantier (donc hors réemploi direct sur site).

27% des excédents de chantier pris en charge par les installations ont été destinés à l'élimination ou n'ont pu être tracés.

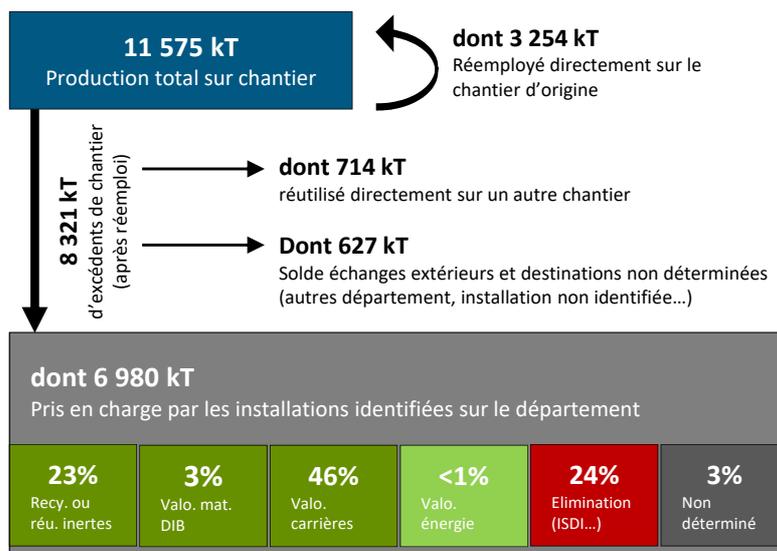
70% des excédents de chantier comptabilisés sur la région (après réemploi direct sur site) ont bénéficié d'une forme de valorisation matière. Un niveau conforme aux objectifs attendus pour l'année 2020 qui s'explique largement par le recours aux carrières : 39% des excédents de chantier ont été valorisés dans le cadre de la remise en état des carrières, usage considéré comme une forme de valorisation matière selon la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

La réutilisation et le recyclage de matériaux inertes (avec ou sans passage sur une plateforme) ont contribué à offrir un nouvel usage à 28% du gisement d'excédents de chantier en Pays de la Loire.

La valorisation matière des DIB (valorisation ou orientation vers les filières de valorisation) a contribué à la valorisation matière de 3% du gisement d'excédents de chantier, tous matériaux confondus.

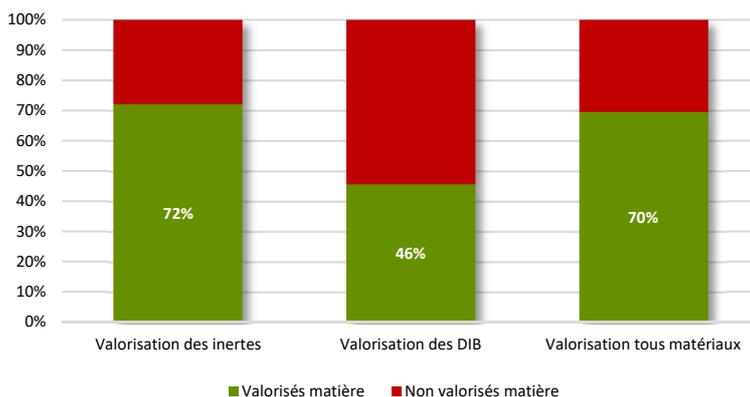
Schéma des flux d'excédents de chantier en Pays de la Loire

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017



Taux de valorisation des excédents de chantier

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017



Construction du taux de valorisation

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017

